

Le français suit

CARL AI Digest #6: AI and Vendor Relations

This is the sixth in a series of email digests prepared for CARL members by CARL's VPO for AI, and the first by Amanda Wheatley, Associate Librarian at McGill University who began her term as VPO for AI and Library Strategies on January 15th, 2026. Here we look at the role vendors play in the research library environment and how AI is reshaping libraries' relationship to resources.

Current Landscape

Reflecting broader trends seen across technology platforms and tools, major publishers and platform providers are increasingly embedding generative AI into discovery interfaces, research assistants, metadata enrichment workflows, and analytics products. AI-powered summarization, semantic search, entity extraction, and conversational interfaces promise faster insight generation across licensed and open content. Simultaneously, vendors are using AI behind the scenes to optimize pricing models, personalize user experiences, and refine usage analytics.

This shift reframes resources from static collections (journals, databases, monographs) to large, evergrowing collections of digital corpora. APIs, training datasets, and rights for text and data mining (TDM) are becoming as strategically important as traditional subscriptions. Libraries are increasingly negotiating not only access and perpetual rights, but also permissions for machine use, model training, and data portability.

However, opacity remains a concern. Black box AI features embedded in proprietary platforms may limit transparency, reproducibility, and governance. Vendor consolidation amplifies risk, particularly when AI tools are bundled into must-have ecosystems.

Key Takeaways

1. Shift from content access to computational rights: Prioritize contract language addressing TDM, AI training, API access, and data retention.
2. Interrogate AI claims: Require clarity on training data sources, bias mitigation, privacy safeguards, and model explainability.
3. Protect user data: Ensure AI features comply with institutional privacy standards and do not expose sensitive research activity.
4. Avoid lock-in: When possible, favor interoperable systems and portability to prevent dependence on proprietary AI layers.

5. Invest in internal capacity: Develop local expertise to evaluate vendor AI tools and align them with institutional research values.

Internal Readiness Checklist

The following checklist is a guideline for research libraries and their institutions. By targeting these areas, libraries can better position themselves when interacting with vendors:

- Dedicated AI governance committee;
- Legal counsel familiar with AI licensing;
- Staff trained in evaluated AI claims;
- Privacy review process for vendor AI tools;
- Defined institutional stance on AI training rights;
- Budget flexibility for AI experimentation.

Suggested Readings

This University of San Francisco **AI Tools in Library Databases** guide is an example of outreach regarding AI's place in library resources:

<https://library.usfca.edu/ai-tools-databases>

This Library Journal article, **AI on the Horizon**, highlights some of the developments in library resources concerning AI:

<https://www.libraryjournal.com/story/ai-on-the-horizon>

The **ICOLC Statement on AI Licensing** provides solid principles in regard to AI clauses in licenses: <https://icolc.net/statements/icolc-statement-ai-licensing>

This Emory University Libraries document, **Guidelines for AI and E-resources Licensing**, shows a practical example of how libraries can approach AI licensing:

<https://prod.libraries.emory.edu/media/12616>

Bulletin sur l'IA de l'ABRC n° 6 : L'IA et les relations avec les fournisseurs

Ceci est le sixième d'une série de bulletins électroniques préparés pour les membres de l'ABRC par l'agente de programme invitée (API) pour l'IA de l'ABRC, et le premier rédigé par Amanda Wheatley, bibliothécaire adjointe à l'Université McGill, qui a pris ses fonctions d'API pour l'IA et les stratégies de bibliothèque le 15 janvier 2026. Nous

nous penchons ici sur le rôle que jouent les fournisseurs dans le milieu des bibliothèques de recherche et sur la façon dont l'IA redéfinit la relation des bibliothèques avec leurs ressources.

Contexte actuel

Reflétant les tendances générales observées sur les plateformes et les outils technologiques, les grands éditeurs et fournisseurs de plateformes intègrent de plus en plus l'IA générative dans les outils de découverte, les assistants de recherche, les flux de travail d'enrichissement des métadonnées et les outils d'analyse de données. La synthèse, la recherche sémantique, la reconnaissance d'entités nommées et les interfaces conversationnelles basées sur l'IA promettent une génération d'insights plus rapide à partir de contenus sous licence et libres d'accès. Parallèlement, les fournisseurs utilisent l'IA en coulisses pour optimiser leurs modèles de tarification, personnaliser l'expérience utilisateur et affiner leurs analyses de l'utilisation.

Cette évolution redéfinit les ressources, qui passent de collections statiques (revues, bases de données, monographies) à de vastes collections de corpus numériques en constante expansion. Les interfaces de programmation d'application, les jeux de données d'apprentissage et les droits de fouille de textes revêtent désormais une importance stratégique aussi grande que les abonnements traditionnels. Les bibliothèques négocient de plus en plus non seulement l'accès et les droits d'utilisation perpétuels, mais aussi les autorisations d'utilisation des machines, l'apprentissage des modèles et la portabilité des données.

Cependant, la transparence reste un sujet de préoccupation. Les fonctionnalités d'IA de type « boîte noire » intégrées dans des plateformes propriétaires peuvent limiter la transparence, la reproductibilité et la gouvernance. La consolidation des fournisseurs amplifie le risque, en particulier lorsque les outils d'IA sont intégrés dans des écosystèmes essentiels.

Points clés à retenir

1. Passer de l'accès au contenu aux droits informatiques : donner la priorité aux clauses contractuelles relatives à la fouille de textes et de données, à la formation de l'IA, à l'accès aux interfaces de programmation d'application et à la conservation des données.
2. interroger les prétentions de l'IA : exiger des précisions sur les sources des données d'entraînement, l'atténuation des biais, les garanties en matière de confidentialité et la compréhensibilité des modèles.

3. Protéger les données des utilisateurs : veiller à ce que les fonctionnalités de l'IA respectent les normes institutionnelles en matière de confidentialité et ne divulguent pas d'informations sensibles relatives aux activités de recherche.
4. Évitez le verrouillage : dans la mesure du possible, privilégiez les systèmes interopérables et la portabilité afin d'éviter toute dépendance vis-à-vis des couches d'IA propriétaires.
5. Investir dans les capacités internes : développer une expertise locale pour évaluer les outils d'IA des fournisseurs et les aligner sur les valeurs de la recherche institutionnelle.

Liste de contrôle interne de préparation

La liste de contrôle suivante constitue un guide à l'intention des bibliothèques de recherche et de leurs institutions. En ciblant ces domaines, les bibliothèques peuvent mieux se positionner dans leurs interactions avec les fournisseurs :

- Comité dédié à la gouvernance de l'IA ;
- Conseiller juridique familiarisé avec les licences d'IA ;
- Personnel formé à l'évaluation des déclarations de l'IA ;
- Processus d'examen de la confidentialité pour les outils d'IA des fournisseurs ;
- Position institutionnelle définie sur les droits de formation de l'IA ;
- Flexibilité budgétaire pour l'expérimentation de l'IA.

Lectures suggérées (en anglais)

Ce guide intitulé « **AI Tools in Library Databases** » de l'université de San Francisco est un exemple d'initiative visant à promouvoir la place de l'IA dans les ressources des bibliothèques : <https://library.usfca.edu/ai-tools-databases>

Cet article du Library Journal, intitulé « **AI on the Horizon** » met en lumière certaines avancées en matière de ressources de bibliothèques concernant l'IA : <https://www.libraryjournal.com/story/ai-on-the-horizon>

La **déclaration de l'ICOLC sur les licences d'IA** fournit des principes solides concernant les clauses relatives à l'IA dans les licences: <https://icolc.net/statements/icolc-statement-ai-licensing>

Ce document des bibliothèques de l'université Emory, intitulé « **Guidelines for AI and E-resources Licensing** » présente un exemple concret de la manière dont les bibliothèques peuvent aborder les licences d'IA : <https://prod.libraries.emory.edu/media/12616>